

SAINT-ALBAN-LEYSSE

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs DICRIM

à conserver



**Vous possédez une assurance pour
protéger votre habitation ?
Une assurance pour votre véhicule ?**

**Il est temps maintenant de vous
protéger vous-même, et d'apprendre
les consignes à appliquer
en cas de danger.**

Edition 2014

Barberaz
Barby
Bassens
Challes-les-Eaux
Chambéry
Cogolin
Cuiseaux
Jacob-Bellecombette
La Motte-Servolex
La Rochette
La Thuile
Les Déserts
Montagnole
Puygros
Saint-Alban-Leyssie
Saint-Baldouph
Saint-Cassien
Saint-Jean-d'Arvey
Saint-Jean-Pierre
Saint-Sulpice
Sonnaz
Thoiry
Vercor-Pragondan
Vivines

Le mot du maire

Saint Alban-Leyse compte des risques majeurs qu'ils soient d'origines naturelles (inondations, crues torrentielles, chutes de blocs...) ou technologiques (nucléaire, transport de marchandises dangereuses),

Si notre commune n'est pas plus exposée qu'une autre, nous ne sommes pourtant pas à l'abri d'une catastrophe naturelle ou technologique majeure. Face à cette situation, notre rôle est de tout mettre en œuvre pour votre sécurité. Un plan communal de sauvegarde a donc été élaboré par les élus et les services de la mairie, afin de s'organiser au mieux en cas de crise et assurer le jour « J » la protection et la mise en sécurité de la population.

L'actualité nous rappelle combien nous devons rester humbles devant la puissance dévastatrice de certains phénomènes. Même si nous tenterons d'intervenir au mieux en cas de besoin, rien ne remplacera votre mobilisation et votre participation pour le bon déroulement des opérations de secours.

La meilleure des préventions repose sur la conscience du risque et la population doit être associée à la démarche.

Ce guide simple est destiné à vous sensibiliser sur les risques naturels ou technologiques, sur leurs conséquences et sur les mesures de sauvegarde que vous pourriez être amené à prendre pour vous protéger.

Dans votre intérêt, conservez-le précieusement.

Informé et responsable, chacun d'entre nous pourra ainsi mieux réagir, relayer l'information et se mobiliser en cas de crise importante.

Pour que chacun soit un acteur actif de sa sécurité et aussi de celle des autres.

Michel Dyen



Sommaire

Comment ça marche ?

Qu'est-ce qu'un DICRIM ?	3
Qu'est-ce qu'un risque majeur ?	4
Quels sont les moyens d'alerte de ma commune ?	5
Petit rappel : la vigilance météo	6

Risques naturels

Inondation	9
Séisme	11
Mouvement de terrain	13

Risques technologiques

Transports de matières dangereuses	15
Radioactif	17

Risques particuliers

Incendie	19
Canicule	21
Grand froid	23
Neige / Verglas	25
Pandémie grippale	27

Questions pratiques

Cartographie des risques	29
Foire aux questions	30

Qu'est-ce qu'un DICRIM ?

Un DICRIM est un document d'information présentant les risques majeurs auxquels la commune peut être exposée et les consignes à appliquer pour se protéger.

Mais attention, votre commune n'est pas votre seul espace de vie. Vous pouvez tout à fait être confronté à une inondation, une avalanche ou encore une explosion sur votre lieu de vacances, de travail, etc.

Il est donc indispensable d'avoir une vision large et de ne pas s'arrêter aux frontières communales.

Pourquoi faut-il le lire et le conserver ?

L'information est une condition essentielle pour que le citoyen surmonte le sentiment d'insécurité et acquiert un comportement responsable face au risque.

Le DICRIM permet à chacun de devenir co-gestionnaire du risque. Chaque citoyen a un rôle central à jouer pour sa propre sécurité et est un acteur majeur de la sécurité civile.

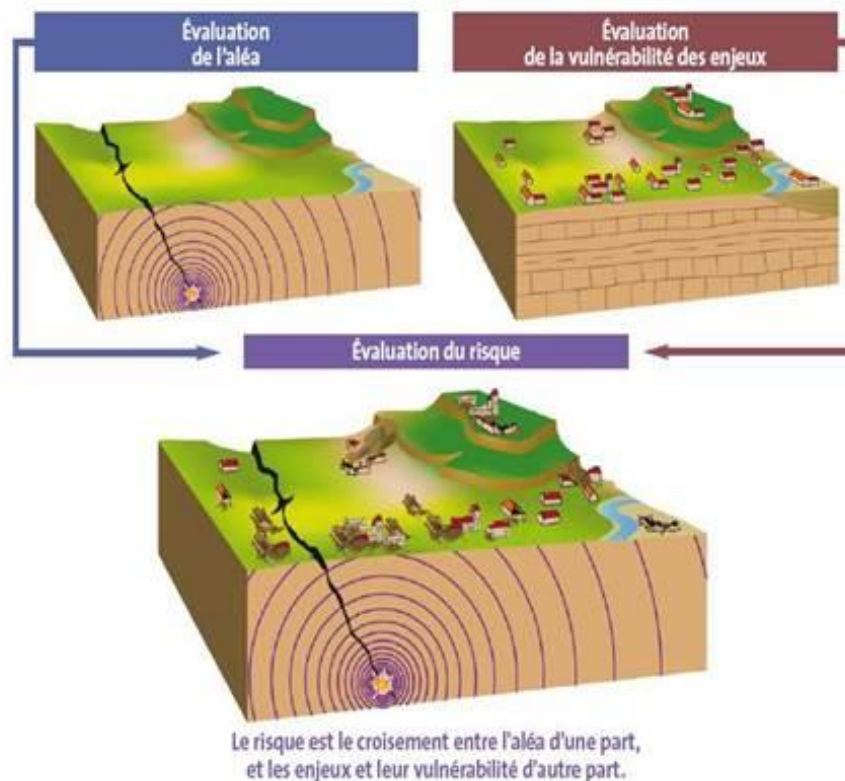
Etre informé, c'est augmenter mes chances de protéger ma famille et mes biens.

**A conserver dans un endroit
connu de toute la famille !**

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un événement potentiellement dangereux (ou aléa) n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont exposés.

L'objectif visé est donc d'effacer cette vulnérabilité et d'apprendre à vivre avec le risque, c'est ce qu'on appelle la résilience.



Source : www.prim.net

Moyens d'alerte

En cas d'événement grave, l'alerte et l'information de la population relèvent de la responsabilité de l'État et des maires.

À l'heure actuelle, la commune utilise les moyens suivants :



Ensemble Mobile d'Alerte et mégaphone



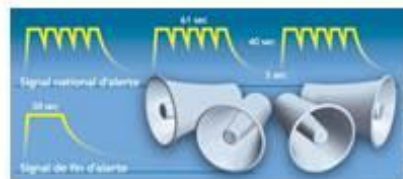
Panneaux lumineux à messages variables



Appel individuel et/ou Porte à porte



Sirène Réseau National d'Alerte



Vigilance météo

Informez-vous !

Source : www.météo.fr



Vigicrue

Risque de crue majeure
Menace directe et généralisée des personnes et des biens.

Risque de crue génératrice de débordements importants

Risque de dommages importants.

Risque de crue ou de montée rapide des eaux

Pas de risque de dommages significatifs.

Pas de vigilance particulière

Vigilance météo

Une vigilance absolue s'impose

Des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus.

Soyez très vigilants

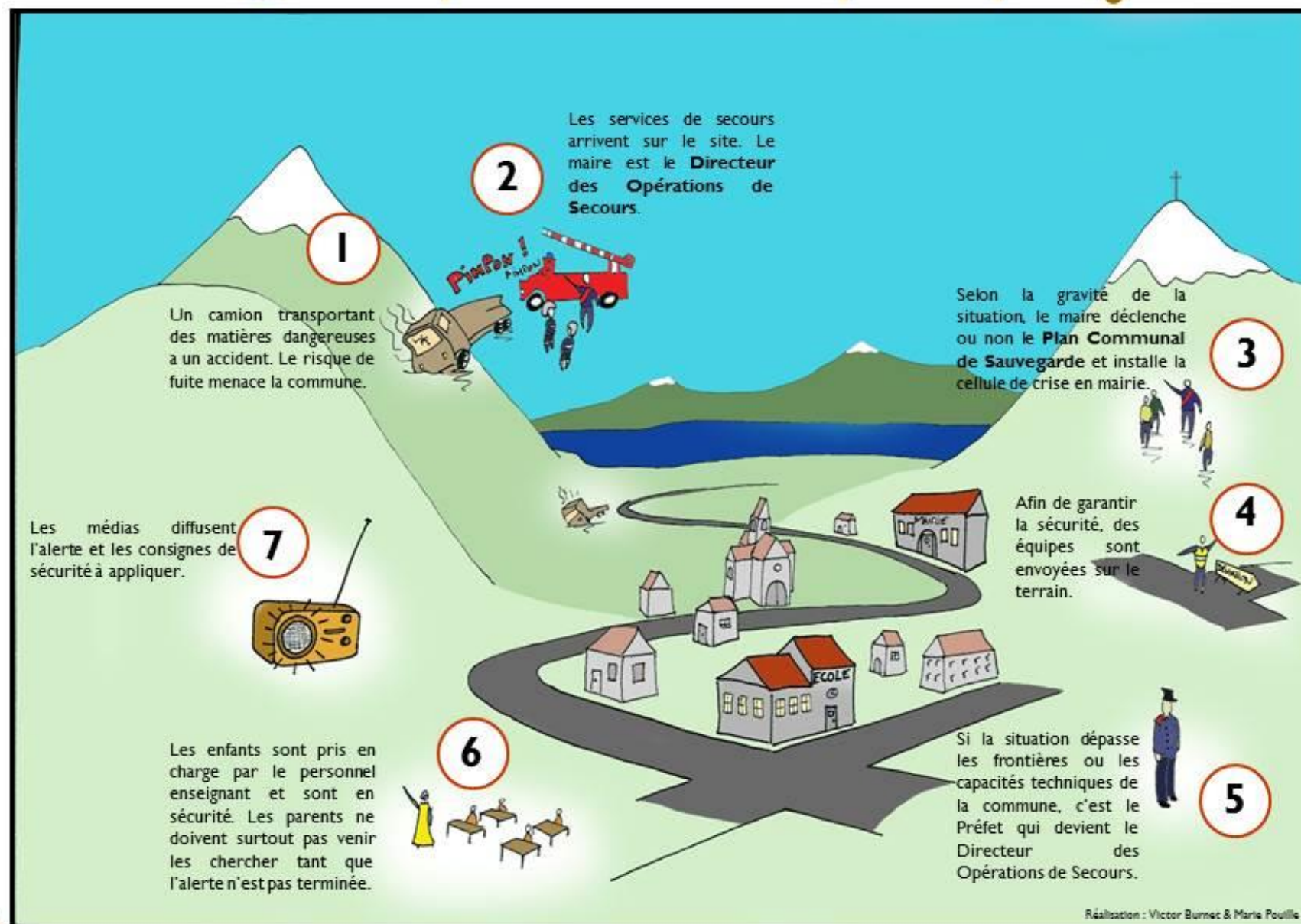
Des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus.

Soyez attentifs

Si vous pratiquez des activités sensibles aux risques météorologiques ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont prévus.

Pas de vigilance particulière

Qui fait quoi en cas de risque majeur ?



Réalisation : Victor Burnet & Marie Poullin

Inondation



Le phénomène

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

Le risque inondation à Saint-Alban-Leyse

La commune est parcourue notamment par La Leyse et le Nant Petchi. Ces deux cours d'eau peuvent engendrer des inondations importantes et rapides lors de pluies abondantes combinées à la fonte des neiges, ou à la suite d'un orage.

Pour faire face à ce risque, les élus de l'agglomération ont adopté en 2000 un schéma directeur des aménagements pour la protection contre les crues du bassin chambérien.



Ruisseau des Chasses, crue du 24/12/1991, Source : RTM73



Crue de La Leyse février 1990, Source : RTM73

La crue du 14-15 février 1990 est l'événement le plus important enregistré au cours du 20^e siècle, d'une importance rare, elle n'a épargné que très peu de secteurs dans la cluse chambérienne.

Consignes

➡ AVANT

- Prévoyez les moyens et lieux d'évacuation
- Prévoyez les moyens de protection : parpaings pour surélever vos biens, planches pour protéger les ouvertures, sacs de sable

Prévoir les gestes essentiels :

- Coupez le gaz et l'électricité
- Fermez portes, fenêtres et volets
- Mettez en place des protections étanches sur les ouvertures situées en partie basse
- Mettez les produits toxiques et le maximum d'objets périssables et putrescibles hors d'atteinte de l'eau
- Amarrez les cuves et les meubles
- Montez les objets indispensables dans les étages
- Stockez à l'abri les documents importants

➡ PENDANT

- Informez-vous de la montée des eaux (Radio France Bleu 103.9 MHZ)
- Conformez-vous aux directives des services techniques et de secours
- Allez sur les points hauts préalablement repérés
- Signalez depuis les étages votre présence et attendez les secours ou l'ordre d'évacuation
- Ne revenez pas sans y avoir été autorisé
- Evitez de circuler dans les zones inondables
- Munissez-vous de vos papiers et médicaments

➡ APRES

- Circulez avec prudence dans les secteurs auparavant inondés. Les chaussées peuvent être encore boueuses, des affaissements peuvent se produire
- Les boues couvrant le sol peuvent être très épaisses et l'on risque de voir les hommes et les animaux s'y enliser
- Aérez dès que possible
- Chauffez dès que possible
- Prévenez votre assureur en cas de dommages
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche



Nant Petchi, crue du 22/01/1999, Source : RTM 73

À savoir!

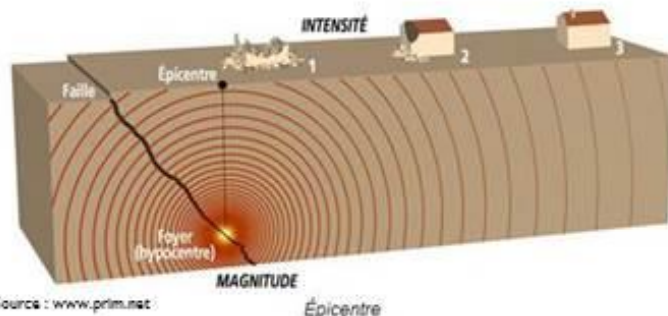
L'entretien des cours d'eau est à la charge des propriétaires riverains pour les cours d'eau non domaniaux (art L215-14 du Code de l'Environnement). Ils doivent ainsi enlever régulièrement les embâcles et débris qui empêchent le bon écoulement des eaux et entretenir les berges du cours d'eau, dans le respect des milieux aquatiques.

Séisme



Le phénomène

Un séisme ou tremblement de terre est une fracturation brutale des roches en profondeur. Le séisme génère des vibrations importantes qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.



Source : www.prim.net

Le risque séisme sur le territoire

L'ensemble de l'agglomération chambérienne est désormais classée en zone de sismicité moyenne, suite au décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 qui redéfinit le zonage sismique du territoire français en 5 zones de sismicité de très faible (zone 1) à forte (zone 5).



Le plus important séisme ayant « touché la région » s'est produit dans le secteur d'Annecy le 15 juillet 1996. De magnitude 5.2, il a engendré quelques dégâts (chutes de cheminées, fissures dans les murs).

Consignes

➔ PENDANT UNE SECOUSSE

Si vous êtes dans un bâtiment

- Ne tentez pas de sortir
- Abritez-vous sous une table solide, un bureau ou un lit massif et attendez la fin de la secousse
- Éloignez-vous des ouvertures extérieures
- N'allumez pas de flammes

Si vous êtes dans la rue

- Tenez-vous à l'écart des bâtiments pour éviter les chutes d'objets (cheminées, tuiles...)
- Restez au milieu des rues ou dans les espaces libres
- Ne restez pas sous des fils électriques

Si vous êtes en voiture

- Arrêtez le véhicule loin des bâtiments ou de tout ce qui peut tomber
- Arrêtez le moteur, ne pas descendre et attendre la fin de la secousse

➔ APRES UNE SECOUSSE

Si vous êtes dans un bâtiment

- Coupez le gaz, l'électricité et l'eau
- N'allumez pas de feux à flammes nues (allumettes, briquets)
- Ne fumez pas
- En cas de fuite de gaz décelée à l'odeur, ouvrez les portes et fenêtres et avertissez les services de secours
- Evacuez l'immeuble
- N'utilisez pas l'ascenseur

Si vous êtes dans la rue

- Éloignez-vous de toutes constructions. Dirigez-vous vers un endroit isolé en prenant garde aux chutes d'objets et aux fils électriques qui pendent
- Redoutez les répliques de séismes qui peuvent, quelques heures plus tard, entraîner la ruine des constructions ébranlées par la secousse principale
- N'allumez pas de feux à flammes nues (allumettes, briquets). Ne pas fumer
- Prenez contact avec vos voisins qui peuvent avoir besoin d'aide

Dans tous les cas

- N'allez pas chercher les enfants à l'école
- Écoutez la radio – France Bleu Pays de Savoie 103.9 MHz – pour connaître les consignes diffusées par les services de secours
- Ne revenez pas dans les constructions de la zone sinistrée sans l'accord des autorités
- Ne téléphonez aux services d'urgence qu'en cas d'extrême nécessité, pour éviter d'encombrer les lignes

Mouvement de terrain



Le phénomène

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Les volumes en jeux sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes.



Source : www.prim.net

Le risque mouvement de terrain sur le territoire

Saint-Alban-Leyse est plus spécifiquement exposé aux chutes de pierres et de blocs, dans les secteurs situés à l'aplomb de barres rocheuses (col et chapelle de Saint Saturnin, impasse de la Salette, la Combe, la Guillotière, les Chavannes, route de la Bémaz)



Les Chavannes 26/06/2003. RTM 73



Chapelle Saint Saturnin 4/09/2012. RTM 73

Travaux de protection

La commune utilise de nombreuses parades afin de sécuriser les zones exposées aux chutes de blocs : ancrage, déboisement des zones rocheuses, cloutage, filets, grillages plaqués. Des travaux de purges complètent souvent ces dispositifs.



Dispositifs de protection, chapelle et col de Saint Saturnin. OGM



Filets de protection, La Bémaz. RTM 73

Consignes

➡ AVANT

- Informez-vous des risques encourus et des consignes de sécurité
- Ne stationnez pas dans les zones dangereuses

➡ PENDANT

- Fuyez le plus loin possible de la trajectoire de l'éboulement
- Gagnez au plus vite les hauteurs stables les plus proches
- Ne revenez pas sur vos pas
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé

➡ APRES

- Informez les autorités
- Mettez-vous à la disposition des secours
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé
- Prévenez votre assureur en cas de dommages

Transport de matières dangereuses



Le phénomène

Une matière dangereuse est une substance qui peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

Le risque de transport de marchandises dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.

Le risque TMD sur le territoire

Les produits transportés sur notre commune sont essentiellement des produits chimiques (chlore, acide...) et des gaz liquéfiés. Ils passent par différents axes : la ligne ferroviaire, la A43, la A41 et par un oléoduc enterré. Des accidents plus courants peuvent néanmoins touchés les axes secondaires (fioul par exemple lors de livraison).



Le 2 janvier 1997 à La Ravoire, le pipeline Grenoble Genève se rompt et malgré la fermeture des vannes, 200 m³ de fioul domestique se déversent dans le réseau d'assainissement, puis dans la LEYSSE. Les secours installent 6 barrages flottants pour contenir la pollution. Le lac du BOURGET est atteint (tâches irisées à la surface). La voirie communale, les sous-sols de 6 maisons et la nappe phréatique sont également concernés par cette pollution. Plusieurs captages d'eau sont interrompus. Le bilan de l'accident fait état de 2 personnes blessées.

Consignes

➡ AVANT

- Informez-vous sur les risques, le signal d'alerte et les consignes
- Demandez la plaquette d'information à la mairie
- Si vous envisagez de faire des travaux à proximité de l'oléoduc, pensez à appeler l'exploitant au 0 800 01 17 95

➡ PENDANT

En cas de feu sur le véhicule ou le réservoir

- Evacuez les environs de l'accident dans un rayon de 300 mètres, le plus rapidement
- Retirez-vous dans une direction opposée aux fumées dégagées

En cas de fuite de produit toxique

- Confiner-vous (s'enfermer dans un local clos en calfeutrant les ouvertures y compris les aérations, arrêter la ventilation, la climatisation et réduire le chauffage)
- Protégez les lieux du sinistre d'un sur-accident éventuel par une signalisation adaptée
- Donnez l'alerte en appelant les sapeurs-pompiers (18)
- Conformez-vous aux consignes données par les secours lors de l'alerte
- Ne fumez pas
- En cas d'odeurs fortes ou de picotements, respirez à travers un linge humide
- Ecoutez Radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 MHz
- Ne téléphonez pas afin de laisser la ligne libre pour les secours
- N'allez pas chercher les enfants à l'école : l'école assure leur protection

➡ APRES

- Aérez les pièces



Si vous êtes témoin d'un accident, donnez l'alerte !

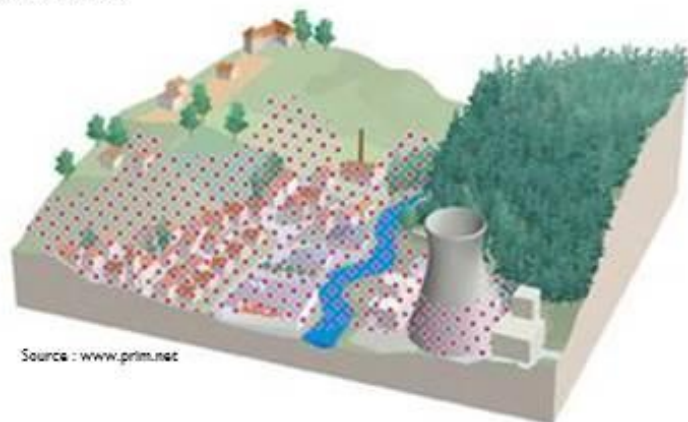
- Si possible, relevez les numéros sur la plaque orange et le pictogramme qui affiche le symbole du danger principal
- Appelez les secours et donnez-leur ces informations en précisant le lieu exact, la nature du sinistre et le nombre de victimes
- Eloignez-vous le plus rapidement possible

Radioactif



Le phénomène

Le risque nucléaire est un événement accidentel conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les contenir. Il en découle des risques d'irradiation ou de contamination pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.



Source : www.prim.net

Le risque radioactif sur le territoire

Le risque nucléaire ne constitue pas un risque direct dans le département de Savoie, aucune installation n'y étant installée. Toutefois, le risque radiologique peut affecter de vastes territoires en cas d'accident majeur d'une installation nucléaire. L'agglomération chambérienne étant située sous les vents dominants, elle ne sera pas épargnée par les nuages radioactifs si l'un des établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère connaissait un accident grave.

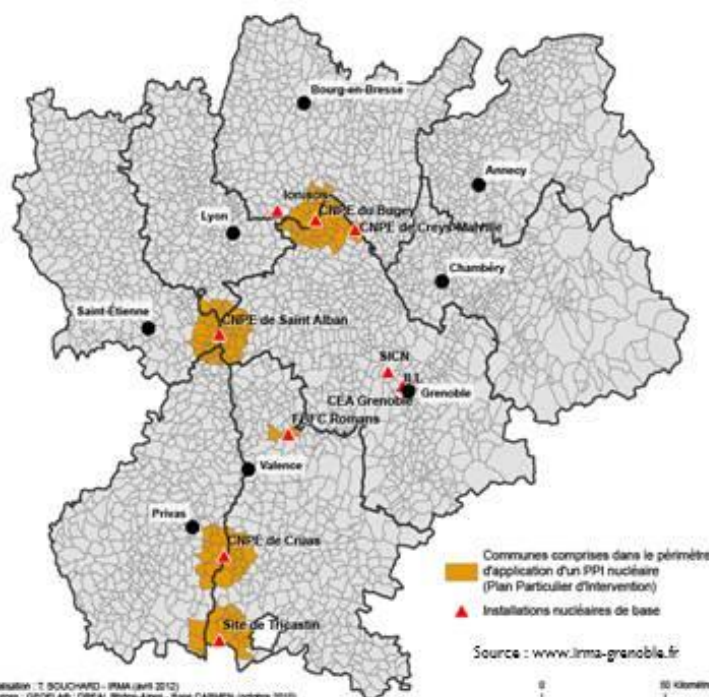
Consignes

➔ DES LE SIGNAL D'ALERTE

- Dès le signal d'alerte, mettez-vous à l'abri en vous enfermant dans un local clos : un véhicule ne constitue pas une bonne protection
- Tenez-vous à l'écoute de Radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 MHz et appliquez les consignes données par les pouvoirs publics
- Ne téléphonez pas
- Ne consommez pas d'aliments frais cultivés

Plan départemental de distribution des pastilles d'iode

En cas de catastrophe majeure, les autorités pourraient prendre des contre-mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan de distribution de pastilles d'iode. L'absorption préventive ou aussi précoce que possible d'un comprimé d'iode stable sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer notamment chez les enfants. Des pastilles d'iode seraient donc distribuées à la population de moins de 25 ans et à toutes les femmes enceintes.



Réalisation : T. BOUCHARD - IRMA (juin 2012)
Sources : GDF Suez, CREAL Rhône-Alpes - Base CARMEN (octobre 2010)

Incendie



Le phénomène

En France, un incendie se déclare toutes les 2 minutes et provoque chaque année jusqu'à 800 décès.

Contrairement aux idées reçues, c'est la fumée qui est la première cause de décès chez les victimes d'incendies et ces derniers sont dans 1 cas sur 4 dus à une installation électrique défectueuse.



Incendie Place de la Gare
à Chambéry – Eté 2010



Source : <http://simpledevartha.free.fr/2010/07/31/11-mme-able-place-de-la-gare-a-clambey-1811/>

Consignes

NE PRENEZ JAMAIS L'ASCENSEUR!

➡ SI L'INCENDIE SE DECLARE CHEZ VOUS

- Faites sortir tout le monde et évacuez les lieux pour éviter les risques d'intoxication (par les fumées et les gaz)
- Fermez les portes derrière vous et n'emportez rien
- Une fois dehors, appelez les pompiers en composant le 18 ou le 112 (n° unique d'urgence européen)

➡ SI L'INCENDIE EST EN-DESSOUS OU SUR VOTRE PALIER

- Restez chez vous
- Fermez les portes et mettez des linges mouillés en bas
- Appelez les pompiers (18 ou 112)
- Allez à la fenêtre pour que les secours vous voient
- En cas de fumée, baissez-vous vers le sol et couvrez-vous le nez et la bouche avec un linge humide (la fumée envahit d'abord les parties hautes)

➔ SI L'INCENDIE EST AU-DESSUS

- Sortez par l'issue la plus proche

Un incendie peut être déclenché à partir d'une simple négligence et devient en quelques minutes incontrôlable.
Par exemple, dans la 1^{re} minute, il faut un verre d'eau pour éteindre un incendie.
A la 2^{ème} minute, un seau d'eau peut encore stopper le feu.
Mais au bout de la 3^{ème} minute, une citerne est nécessaire!

Canicule



Le phénomène

On entend par risque canicule, le risque de dégradation de la santé que peuvent subir des personnes déjà fragiles face à une période de trop fortes températures moyennes.

Cela correspond globalement à une température qui ne descend pas, la nuit, en dessous de 18°C pour le Nord de la France et 20°C pour le Sud, et atteint ou dépasse, le jour, 30°C pour le Nord et 35°C pour le Sud.



Source : Chambéry métropole photothèque

Le risque canicule sur le territoire

Aucun territoire n'est à l'abri d'une canicule. La région Rhône-Alpes a déjà déclenché son plan canicule à plusieurs reprises depuis la dernière de 2003.

Plan canicule !

La ville recense les personnes âgées ou isolées. Déclarez-vous auprès de votre commune ou auprès du Centre Communal d'Action Sociale.

Consignes



Source : Ministère de la Santé

➔ EN CAS DE VIGILANCE ORANGE OU ROUGE

- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin
- Si vous avez besoin d'aide, appelez la mairie
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez-leur visite deux fois par jour. Accompagnez-les dans un endroit frais
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit
- Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateuse, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains
- Buvez beaucoup d'eau plusieurs fois par jour si vous êtes un adulte ou un enfant, et environ 1,5 l d'eau par jour si vous êtes une personne âgée
- Continuez à manger normalement
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-14h)
- Si vous devez sortir, portez un chapeau et des vêtements légers
- Limitez vos activités physiques



Source : Ministère de la Santé

Grand froid



Le phénomène

On entend par risque grand froid, le risque de gelures et/ou de décès par hypothermie des personnes durablement exposées à de basses ou très basses températures.

Les périodes de grand ou très grand froid sont directement liées aux conditions météorologiques et correspondent souvent à des conditions stables anticycloniques sous un flux de masse d'air provenant du Nord-Est (air froid et sec).



Si vous remarquez une **personne sans abri** ou en difficulté, prévenez le « 115 »

Consignes



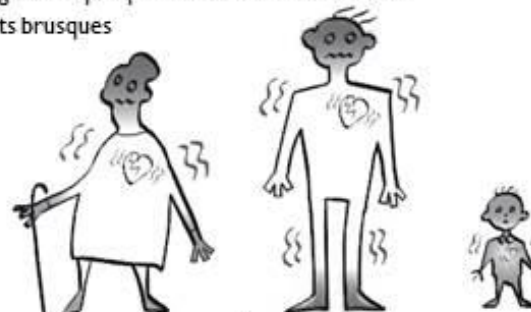
**EN CAS DE VILIGANCE ORANGE
OU ROUGE**

A l'extérieur :

- Evitez les expositions prolongées au froid et au vent, évitez les sorties le soir et la nuit
- Demeurez actif
- Protégez-vous des courants d'air et des chocs thermiques brusques
- Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides
- Si vous devez rouler, informez-vous de l'état des routes. En cas de neige ou verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte. En tout cas, emportez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé

A l'intérieur :

- Alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée
- Attention, ne déposez pas vos vêtements sur les radiateurs électriques
- Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu ; ne jamais utiliser des cuisinières, braséros, etc... pour se chauffer
- Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement.
- Aérez votre logement quelques minutes même en hiver
- Evitez les efforts brusques



Source : Ministère de la Santé

Neige / Verglas



Le phénomène

Les conséquences de la neige et du verglas sont surtout sensibles en plaine et en ville. Une hauteur de neige collante de seulement quelques centimètres peut perturber gravement, voire bloquer le trafic routier, la circulation aérienne et ferroviaire. La neige mouillée, très lourde peut fondre et regeler sous forme de plaques de glace. La formation de verglas ou de plaques rend le réseau routier impraticable et augmente le risque d'accidents.



Source : Marie Pouille – Chambéry Février 2013

Le risque neige / verglas sur le territoire

Chambéry métropole est dotée d'un plan neige visant à garantir un service minimum des transports publics lors d'importants épisodes neigeux. Les axes principaux sont donc les premiers à être salés ou déneigés.

Consignes

➔ DES LE DECLENCHEMENT DE L'ALERTE

- Munissez-vous de pneus neige
- Evitez au maximum les déplacements motorisés, notamment pour les véhicules démunis de pneus neige
- Ne fréquentez pas les parcs en raison des risques de chutes de branches rendues plus lourdes par la neige
- Evitez tout stationnement susceptible de gêner la circulation des véhicules de déneigement (notamment aux angles de rues et intersections)
- Tenez compte de ces informations avant de téléphoner aux services : le déneigement et le salage s'effectuent selon un plan neige qui détermine les axes prioritaires (pentes, desserte d'équipements publics, passage de bus...)
- Déneigez vos trottoirs. Le code des communes prévoit en effet que les riverains doivent déblayer leur trottoir sur une largeur d'1,50m



Source : Marie Pouille – Chambéry Février 2013

Pour éviter un accident et rouler sereinement,
équipez votre véhicule de pneus neige
et ayez toujours dans le coffre, une paire de chaînes à neige.
Vous aiderez ainsi la collectivité à réduire le salage des
routes qui pollue les sols et les cours d'eau.

Pandémie grippale



Le phénomène

Une pandémie grippale est une épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement très étendue d'un nouveau sous-type de virus.

Le virus possédant des caractéristiques immunologiques nouvelles par rapport aux virus habituels, l'immunité de la population est faible.

Pandémie : les 6 niveaux d'alerte de l'OMS



Le risque de pandémie sur le territoire

Le risque de pandémie peut se déclencher sur n'importe quel endroit du territoire. L'agglomération chambérienne n'est donc pas à l'abri d'une épidémie de grippe.

Quels sont les symptômes ?

Fièvre élevée (38°C), courbatures, fatigue, toux et gêne respiratoire. La durée d'incubation peut durer 7 jours et une personne grippée est contagieuse dès les premiers symptômes et pendant environ 7 jours.

Consignes



➡ AVANT

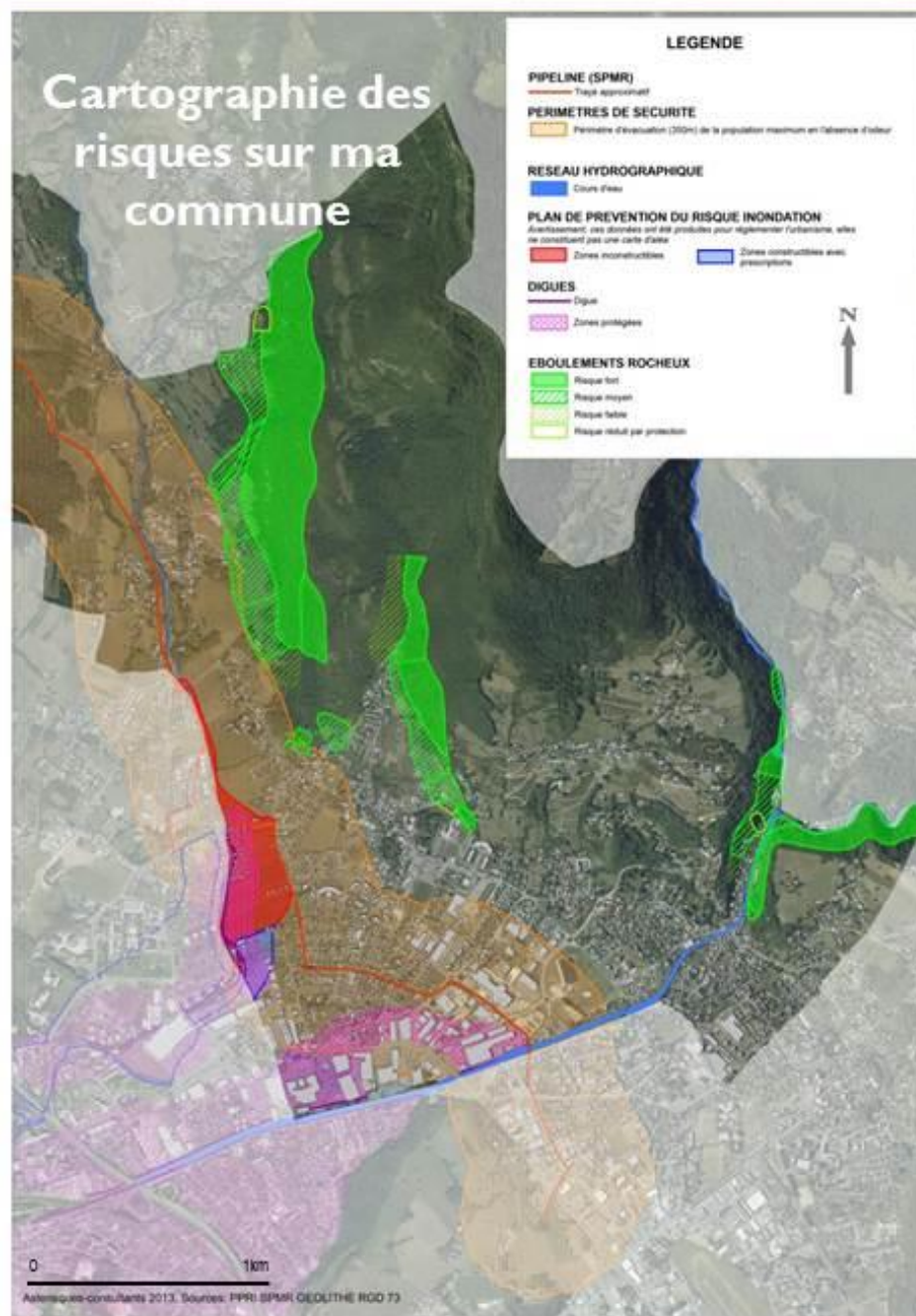
- Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou à défaut une solution hydro-alcoolique
- Utilisez un mouchoir en papier à usage unique pour se moucher ou cracher et jetez-le dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle
- Couvrez-vous le nez et la bouche quand vous éternuez
- Evitez les contacts avec les personnes malades

➡ SI L'UN DE VOS PROCHES EST MALADE

- Veillez à l'isoler des autres membres de la famille et limiter au strict nécessaire les visites
- Assurez-vous qu'il porte un masque anti-projections en présence d'autres personnes. Portez vous-même un masque
- Lavez régulièrement ses vêtements, ses draps, ses serviettes de table ou de toilette
- Nettoyez, avec les produits ménagers habituels, toutes les surfaces avec lesquelles le malade a été en contact
- Lavez-vous régulièrement les mains

➡ SI VOUS ETES MALADE

- Ne vous déplacez pas directement à l'hôpital, téléphonez à votre médecin traitant (ou au 15 uniquement en cas d'urgence)
- Isolez-vous pour éviter de contaminer les personnes proches
- Réduisez au maximum le contact avec vos proches
- N'embrassez pas vos proches et évitez de leur serrer la main
- Portez toujours un masque anti-projections en présence d'autres personnes
- Aérez régulièrement votre domicile
- Utilisez un mouchoir en papier à usage unique pour se moucher ou cracher et jetez-le dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle
- Couvrez-vous le nez et la bouche quand vous éternuez
- Lavez-vous les mains (ongles, paumes, dessus des mains) plusieurs fois par jour avec du savon ou à défaut une solution hydro-alcoolique. Le lavage doit durer trente secondes



Foire aux questions

◆ Je connais une personne dépendante ou isolée, que puis-je faire pour la protéger ?

Incitez-la à se faire connaître des services municipaux et avec son autorisation, leur transmettre les coordonnées de cette personne.

◆ Comment puis-je être certain que mes enfants sont en sécurité à l'école ?

L'école a mis en place un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS). C'est un dispositif mis en place pour se protéger contre les événements extrêmes pouvant affecter l'école.

Veiller à ce que votre enfant ait toujours sur lui votre numéro de téléphone pour qu'il puisse vous joindre et lui expliquer qu'en cas d'urgence, il ne doit pas paniquer et faire ce que lui conseille son professeur.

◆ Qu'est-ce qu'un repère de crue ?

Comme l'explique le site Prim.net, les repères de crue sont des marques destinées à faire vivre la mémoire des inondations. Ils matérialisent le souvenir de ces événements importants que le temps peut parfois effacer.



◆ Qu'est-ce qu'un Plan Communal de Sauvegarde – PCS ?

C'est un document réalisé dans le but de créer une organisation communale de gestion des situations d'urgence qui soit adaptée aux capacités de la commune. Il permet d'assurer la mise en œuvre des missions de sauvegarde.

Informations utiles

Mairie de Saint-Alban-Leyse : 04 79 33 13 57

N° de secours universel : 112

Pompiers : 18

SAMU : 15

Police : 17



Météo France :

www.meteofrance.fr

Préfecture de Savoie :

www.savoie.pref.gouv.fr

Pour en savoir plus sur les risques :

www.risques.gouv.fr

www.prim.net

Radio France Bleu Pays de Savoie : 103.9 MHZ
